



BATREC

Swiss quality recycling solutions



Le traitement des déchets mercuriels

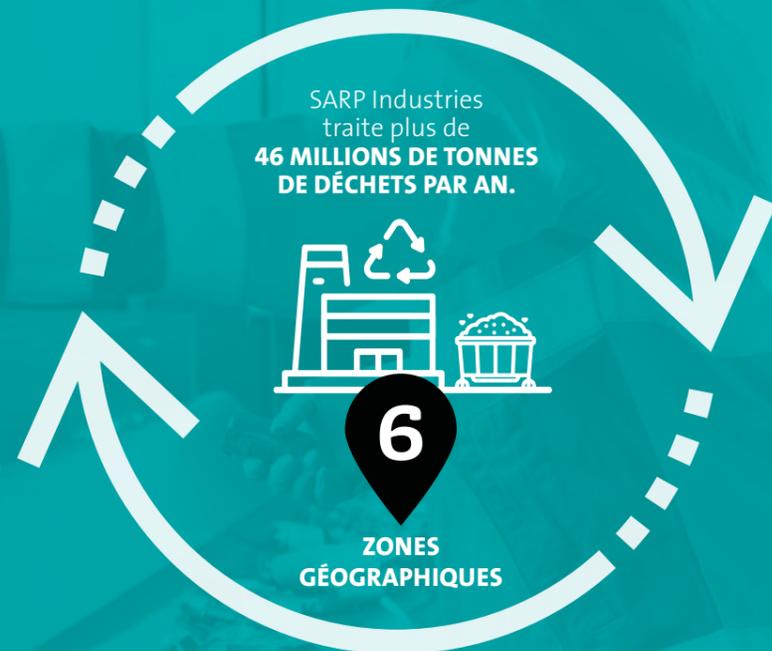
BATREC, filiale du groupe SARPI-VEOLIA

BATREC est une entreprise Suisse spécialisée dans le recyclage de déchets dangereux.

C'est une filiale du groupe VEOLIA au sein de SARPI Industries, le leader européen du traitement et recyclage de déchets industriels dangereux.

BATREC est votre référence en matière de valorisation de déchets dangereux difficiles.

Nous traitons pour des clients du monde entier des batteries, des déchets mixtes contaminés au mercure, du mercure liquide et des absorbants mercuriels. Nous réactivons des charbons actifs usagés.



Wimmis



1991

CRÉATION



ISO 9001
ISO 14001
OSHAS 18001

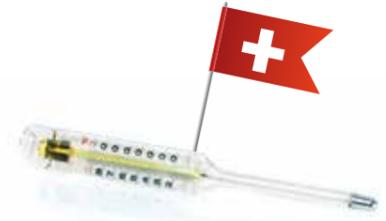
CERTIFICATIONS



Stabilisation du mercure liquide
Réactivation de charbon actif
Traitement des déchets mercuriels
Recyclage des absorbants mercuriels
Recyclage de batteries

5 EXPERTISES

Le traitement des déchets mercuriels



Une expertise de BATREC

Le mercure est présent dans plusieurs industries : laboratoires ou encore industries des métaux non ferreux (zinc, etc). On en trouve aussi dans des objets de la vie courante tels que les lampes, les thermomètres ou encore les piles bouton. Pour protéger les Hommes et l'environnement, les déchets contenant du mercure doivent être éliminés de façon écologique et durable, dans le respect des législations internationales.

BATREC participe à l'élimination progressive du mercure en traitant tous types de déchets mercuriels et en les rendant non polluants pour l'environnement.

BATREC pionnier dans le traitement des déchets mercuriels

Piles, thermomètres, charbons actifs, terres et boues... Quel que soit le déchet contaminé au mercure, BATREC a mis en place un traitement respectueux de l'environnement : **LA RÉCUPÉRATION DU MERCURE SOUS FORME MÉTALLIQUE SUITE À LA DISTILLATION.**



LA CONVENTION DE MINAMATA est une convention internationale développée sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui vise à **protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes du mercure.**

- 128 pays se sont accordés sur :
- la suppression et l'élimination progressive de l'utilisation du mercure dans un certain nombre de produits et procédés,
 - la mise en place de mesures visant à contrôler les émissions de mercure dans l'atmosphère.



La distillation

Le mercure (Hg) est isolé et distillé en plusieurs étapes. Au terme de ce processus de traitement, le mercure récupéré est généralement stabilisé mais peut être dans certains cas recyclé en respectant la Convention de Minamata.

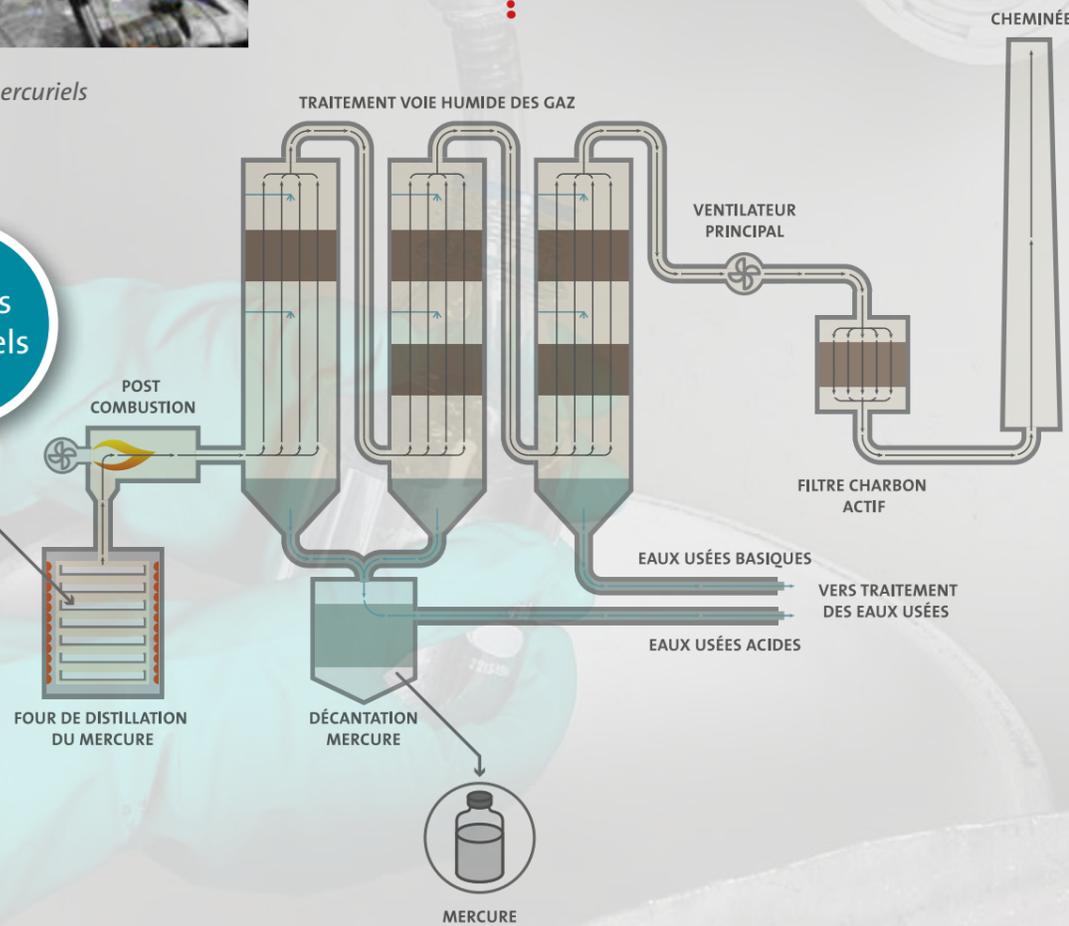


Tri des déchets mercuriels

CARACTÉRISTIQUES DU PROCESSUS

- ✓ Capacité de traitement de 500 tonnes de déchets par an
- ✓ Obtention d'un mercure d'une pureté > 99,9995 %

Déchets mercuriels



Hg = mercure

La stabilisation

BATREC a développé un traitement afin de stabiliser le mercure en une version non-toxique : le cinabre (HgS) qui sera stocké de façon permanente et sûre dans une décharge souterraine.

LE PROCESS DE STABILISATION

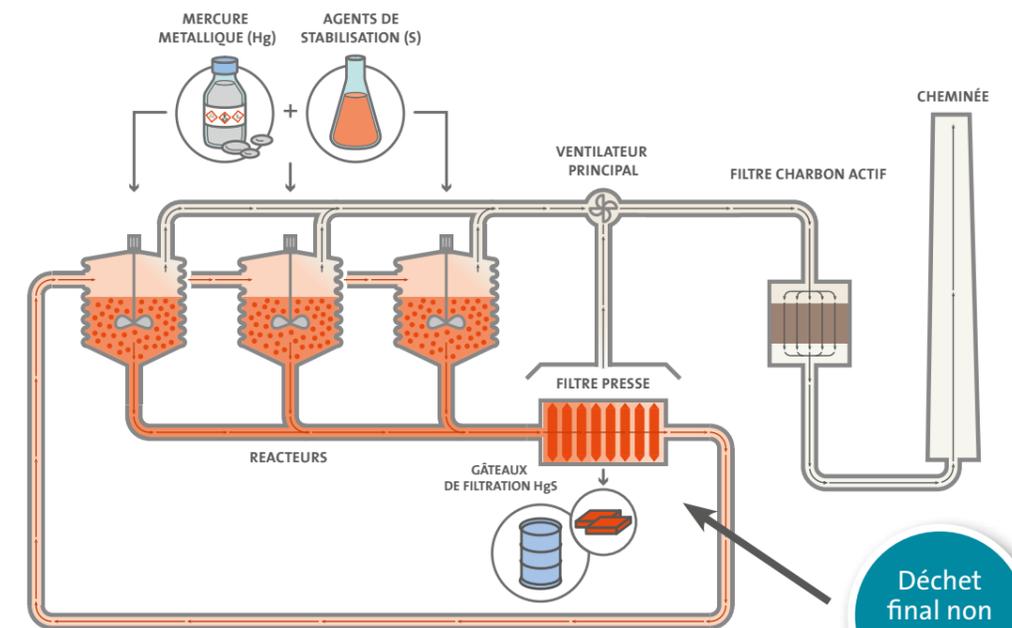


CARACTÉRISTIQUES DU PROCESS

- ✓ Capacité de traitement de 1'200 tonnes par an
- ✓ Zéro risque d'émission de mercure gazeux
- ✓ Utilisation d'un réactif simple : le soufre
- ✓ Recyclage de la solution de stabilisation



Réacteurs



Déchet final non toxique

Le recyclage

Sous des conditions strictes, une faible quantité du mercure récupéré est purifiée pour atteindre une qualité supérieure à 99,9995 %.

Ce mercure de haute pureté peut ainsi être réutilisé dans des applications spécifiques autorisées par la législation Suisse dans le cadre de la Convention de Minamata.

Par exemple, la Convention de Minamata autorise l'utilisation de mercure à des fins de R&D et d'analyses (porosimétrie, polarographie, etc.).

BATREC met un point d'honneur à offrir le traitement du mercure devenu déchet après son utilisation afin de garantir un circuit fermé.



Hg en bouteille BATREC

Une gestion complète et sécurisée du mercure

Un stockage contrôlé pour protéger l'environnement

Après traitement, le sulfure de mercure est acheminé dans la **décharge souterraine de notre partenaire allemand**, présentant des conditions géologiques favorables.

Enfoui à des profondeurs allant de 500 à 800 mètres, le sulfure de mercure est isolé de façon permanente par des barrières naturelles (sel, argile, pierre) et artificielles (murs de briques) selon les différents critères d'acceptation strictes.



Une traçabilité rigoureuse

-  **Transparence totale** auprès des clients et des autorités.
-  **Échantillonnages, analyses, dossiers transfrontaliers, rapports...**
-  **Service clé en main** depuis la prise en charge des déchets jusqu'à la gestion des résidus du traitement.



UNE OFFRE GLOBALE

pour vous accompagner dans l'élimination de vos déchets mercuriels

1



Vous avez des **déchets mercuriels** à éliminer.



BATREC peut mettre à votre disposition **des emballages réglementaires** et préparer un dossier transfrontalier.



BATREC organise avec vous le **transport des déchets** vers son usine de traitement en Suisse.

2



BATREC réalise la **distillation** des déchets mercuriels.



BATREC récupère le **mercure** pour être soit stabilisé soit recyclé.



Suite à la stabilisation, BATREC effectue l'**échantillonnage** et l'**analyse** du sulfure de mercure.

3



BATREC **conditionne** le sulfure de mercure dans des **emballages réglementaires**.



BATREC **transporte** le sulfure de mercure vers la décharge souterraine pour un **stockage permanent**.



BATREC vous remet un **rapport de traçabilité** du parcours complet du déchet.

**Pour plus d'informations,
n'hésitez pas à contacter notre équipe**



www.batrec.ch



+41 (0)33 657 85 00



batrec@batrec.ch



Niesenstrasse 44 3752 Wimmis - SWITZERLAND

**Traitez vos déchets mercuriels avec BATREC
dans le respect strict de l'environnement et
des législations internationales.**